



Groupe de Travail du
CNAS du 31 mai 2017



Les agents d'OUTRE MER coûteraient-ils trop cher ?

Un groupe de travail consacré à l'action sociale en outre-mer était convoqué le 31 mai 2017.

Ce groupe de travail revêtait une importance particulière, ayant pour objet l'extension de l'action sociale ministérielle dans les collectivités d'outre-mer et l'aménagement de cette action sociale dans les départements d'outre-mer.

Solidaires Finances avait fait valoir lors du groupe de travail du 1^{er} mars puis lors du CNAS du 5 avril que les prestations interministérielles d'action sociale étant désormais dispensées dans les Collectivités d'outre-mer (COM), il était grand temps que le Secrétariat Général mette également en place une action sociale ministérielle dans les COM.

C'est ainsi qu'un groupe de travail a été convoqué par le Secrétariat Général ce 31 mai.



Pour les groupes de travail comme pour les CNAS, les organisations syndicales peuvent désigner les experts de leur choix.

Jusqu'à cette date, le Secrétariat Général n'a jamais refusé la présence d'un expert, quelle que soit l'organisation syndicale qui le demande.

Rappelons qu'en cas de désignation d'un expert, l'administration prend en charge les dépenses de transport et d'hébergement.

Jusqu'alors, tous les experts désignés ont été remboursés des frais qu'ils avaient engagés, et ce, sans la moindre difficulté.

Pour ce groupe de travail, la CGT avait demandé la présence d'un expert « domien ».

Or, cette demande d'expert a été refusée par le SG, en raison du coût qui devait être engagé pour sa venue !!

Dans sa déclaration liminaire, la CGT a dénoncé ce fait en annonçant qu'en conséquence elle ne siégerait pas et a présenté deux motions des représentants CGT aux Antilles et à la Réunion

Solidaires Finances qui a approuvé cette déclaration et ces motions s'est également exprimée sur ce sujet.





Solidaires Finances,
a dénoncé les propos tenus
par l'administration qui ne sont,
ni plus ni moins, qu'une forme
de discrimination à l'égard
des agents exerçant en
outre-mer.



La Fédération a rappelé que ces agents sont des agents à part entière, au même titre que les agents métropolitains, et qu'ils doivent pouvoir faire entendre leur voix.

Pour **Solidaires Finances**, la continuité territoriale est un principe incontournable auquel on ne peut déroger, quel qu'en soit le coût. Or, l'Administration, au cas particulier, a bel et bien dérogé à ce principe.

Solidaires Finances a précisé que faire venir des experts « Domiens » lorsqu'il est question de traiter de l'action sociale dans les DOM n'est pas une incongruité, bien au contraire.

Solidaires Finances a également rappelé les récents événements sociaux en Guyane, précédés quelques années auparavant d'événements de même nature dans les Antilles et antérieurement à la Réunion.

Solidaires Finances a fait remarquer que les agents des Finances tout comme les populations de ces départements et territoires se sentent délaissés par la Métropole. L'attitude du Secrétariat Général contre la venue d'experts ne risque pas de changer leur opinion.

Solidaires Finances a par ailleurs dénoncé l'envoi tardif par l'administration des documents du groupe de travail, exactement sept jours avant la tenue de celui-ci à la veille, de plus d'un week-end de 4 jours, ne permettant pas à notre organisation de le préparer utilement.

Dans ces conditions,
Solidaires Finances
a refusé, à l'instar de la CGT de
siéger à ce groupe de travail

Vous trouverez en annexe les documents du groupe de travail.



SYNDICAT NATIONAL
Solidaires
Finances
Publiques

DOUANES
Solidaires

Solidaires
CCRF & SCL

Solidaires
Sud
INSEE

Sud Centrale
Solidaires

I.D.D.
Solidaires